



Neuf voix ne représentent pas un pays !

Comment fera-t-il pour tenir plus de 4 ans alors que la partition entre les Français et le pouvoir n'a jamais été aussi prégnante ? Si ce n'est en usant de méthodes encore plus clivantes, en rendant aux Français, en quelques sortes, la monnaie de leur pièce, en continuant à les contraindre, en abusant de ce pouvoir qui exacerbe les tensions, les insurrections, la détestation ?

Un quart de la population seulement se satisfait de la politique menée par le président de la République. Et ce sont 9 petites voix d'écart qui, du moins le croit-il, légitiment sa réforme, son autorité, sa fonction.

Nul ne peut prédire ce que seront les jours à venir dans notre pays. Mais nous pouvons d'ores et déjà en déduire que ce n'est pas en misant sur le pourrissement de la situation que l'exécutif va, cette fois ci, l'emporter. Le scénario millésimé 2023 n'a rien à voir avec celui des Gilets jaunes. Tout d'abord car il s'exprime 6 ans après la première élection d'Emmanuel Macron et son accession au pouvoir. Ce qui pouvait encore être pardonné, absous ou accepté en 2018 ne l'est plus aujourd'hui, car sont passés par là les attermoissements de la crise covid et une interminable période de confinements pendant laquelle si rien ne fut véritablement obligé, tant de choses furent abusivement interdites.

La liste est longue de ce qui ne tourne plus rond en France

Rajoutons à cela les petites phrases présidentielles, les mises en examen ministérielles, les élucubrations élyséennes avec des rappers en bas résille et autres gages distribués par Mac Fly ou Carlito, les débats citoyens placebos, l'inflation, la chute du pouvoir d'achat, la hausse du coût des matières premières, celle de l'énergie qu'elle soit ou non corrélée au conflit ukrainien et, entre autres avanies, un système de santé, dans les territoires comme en ville, qui dérive aux frontières de l'agonie.

La liste est longue de ce qui ne tourne plus rond en France avec une balance commerciale déficitaire pour de nombreux secteurs et une dette publique qui dépasse 3000 milliards d'euros, dont 800 imputables en grande partie au « quoi qu'il en coûte ».

Abordons à présent la forme et l'économie pouvant soi-disant être réalisée grâce à la réforme des retraites. Une économie qui pourrait rapporter, selon Bruno Le Maire, 17.7 milliards à l'Etat d'ici 2030. Sachant qu'il faut défalquer de cette somme le montant des surcoûts engendrés par le décalage de l'âge de départ, autrement dit l'assurance chômage, les minimas sociaux, les pensions d'invalidité... Ce qui ramène le gain à 13.5 milliards, soit 0.45 % du déficit public. (Et accessoirement, mais c'est pêcher que de le dire, 6.5 % de la fortune détenue par Bernard Arnault en 2022...)

Et puis, après les chiffres arrivent les mots, ceux de Charles de Courson qui, avant que la présidente de l'Assemblée ne coupe le son de son micro, énuméra de façon admirable et très respectable, dans une intervention tirée au cordeau, ce que les Français subissent au quotidien depuis des années. Le Republicain Olivier Marleix n'a pas forcément dit le contraire en prononçant, à bien y regarder, un discours à charge contre le gouvernement. Seulement voilà il ne vota pas la motion de censure prêtant allégeance, comme le fit Ciotti à celui qui a peut-être promis de ne pas dissoudre l'Assemblée pour que tout ce beau monde reste encore bien au chaud, et plus si affinités, pendant quelques années.

Car, à moins d'un éclair de lucidité, il nous reste encore 4 printemps et autant d'hivers à tirer, à subir la mauvaise foi d'une équipe présidentielle qui agite en permanence le culte de la persécution, comme le firent encore une fois, devant l'Assemblée, Elisabeth Borne et Aurore Bergé. Quatre ans de suffisance et de mépris avec, pour continuer sur le chemin du déni, la réception dimanche prochain de Charles III à Versailles alors que, compte tenu des circonstances, Varennes eut été plus approprié.

Politiciens à bout de souffle

Quatre ans à tenir avec une étrange redistribution des cartes où il n'existe plus ni gauche, ni droite, où les obédiences ont volé en éclat à l'image d'une partie (presque majoritaire) de la classe politique désunie sur le front des idées et unie pour en finir avec ce qu'elle considère comme étant une succession d'atteintes à la démocratie. Cette démocratie dont la France est garante quand elle joue sa partition dans le concert des Nations. Ces Nations, et nous le voyons avec les titres de la presse étrangère, qui considèrent que le recours au 49-3 est une défaite pour l'exécutif. Une défaite dont une large majorité des Français n'a que faire. Car ce qui compte c'est le devenir de nos familles, de notre quotidien, de notre pouvoir d'achat, de nos métiers, de notre pays, plus que celui d'une poignée de politiciens à bout de souffle prêts à tout, y compris à susciter la chienlit, pour ne pas reconnaître leur échec, leur débâcle, leur incurie.

Article de Jean-Paul Pelras, paru dans le journal L'Agri.



Boulangers : Dispositifs mis en place pour palier à l'inflation du prix de l'énergie

Le gouvernement a mis en place plusieurs dispositifs pour palier à l'inflation du prix de l'énergie.

Pour bénéficier de ces aides, il convient de remplir les conditions suivantes :

- Être une TPE, c'est-à-dire employer moins de dix personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excède(nt) pas 2 millions d'euros ;
- Être titulaire d'un contrat de fourniture d'électricité pour l'année 2023 signé entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 ;
- Disposer d'un compteur électrique d'une puissance inférieure, égale ou supérieure à 36 kilovoltampères (kVA) ;
- Avoir un site raccordé au réseau métropolitain continental.

Cette aide prend la forme d'une réduction jusqu'à environ 20% de la facture d'énergie et couvre la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Pour mémoire, vous trouverez ci-après le détail des aides énergie en vigueur à ce jour :



Pour bénéficier du bouclier tarifaire, les éléments suivants doivent être réunis :

- une entreprise de **moins de 10 salariés (TPE)**,
- dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuel **n'excèdent pas 2 millions d'euros**,
- et ayant un compteur d'une **puissance électrique inférieure à 36kVA**.

Les entreprises ayant souscrit au **tarif réglementé de vente d'électricité** du fournisseur historique n'ont **aucune démarche à effectuer**.

Les entreprises ayant souscrit un **autre type de contrat** doivent **envoyer à leur fournisseur l'attestation d'éligibilité disponible sur impots.gouv.fr** conformément aux modalités d'envoi prévues par chaque fournisseur.

Pour bénéficier du plafond de prix à 280 €/MWh HT en moyenne sur l'année 2023, soit 0,28 €/kWh :

- la puissance souscrite peut être inférieure, égale ou supérieure à 36kva,
- il doit s'agir d'une TPE **ayant signé ou renouvelé** son contrat d'électricité pour 2023, **entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022**,
- et dont le site est raccordé au réseau métropolitain continental.

Pour bénéficier de l'amortisseur électricité :

- l'entreprise doit être une TPE ne bénéficiant pas du bouclier tarifaire ou encore une entreprise de plus de 10 et de moins de 250 salariés (PME),
- les entreprises doivent **envoyer à leur fournisseur l'attestation d'éligibilité ci-jointe et disponible sur impots.gouv.fr** conformément aux modalités d'envoi prévues par chaque fournisseur.

Toutes les TPE et PME éligibles à l'**amortisseur électricité** peuvent **cumuler** le dispositif avec le **guichet d'aide au paiement des factures d'énergie**.

Nous vous rappelons que cette attestation doit être envoyée à votre fournisseur avant le 31 mars 2023

Pour bénéficier du guichet d'aide au paiement des factures d'énergie :

- le **prix de l'énergie** pendant la période de demande d'aide doit avoir **augmenté de 50%** par rapport au prix moyen payé en 2021 après application de l'**amortisseur électricité**,
- et les **dépenses d'énergie** pendant la période de demande d'aide doivent représenter plus de 3% du chiffre d'affaires 2021. Le seuil de 3% sera apprécié avant le bénéfice de l'amortisseur pour garantir la meilleure prise en charge des surcoûts énergétiques.

Annonces Légales

Arrêté du 07 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 Décembre 2012 du Ministère de la culture.

SAS SLATKIN BLANC AVOCATS ASSOCIES
19 Espace Méditerranée 66000 PERPIGNAN

OBJET SOCIAL

Dénomination : BRUNET.

Forme : SARL au capital de 7500 euros.

Siège social : TELESKI NAUTIQUE PARC DES DOSSES, 66420 LE BARCARES.
448016964 RCS Perpignan.

Aux termes de l'AGE en date du 10 février 2023, les associés ont décidé à compter du 10 février 2023 de modifier l'objet social comme suit : La restauration traditionnelle, l'exploitation d'un télésiège, snack bar, vente à emporter, gardiennage de planches à voile. Le reste de l'article restant inchangé.

En conséquence l'article 2 des statuts sera modifié. Mention sera portée au RCS Perpignan.

s e i d o
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une Société Civile dénommée «Tama Héré» immatriculée au R.C.S. de PERPIGNAN, au capital de 1 000 Euros, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la cession, la propriété et la gestion de toutes valeurs mobilières, de droits sociaux dans toutes sociétés civiles immobilières, de toutes sociétés de placement immobilier et tous droits sociaux en général ; la prise de participation sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement notamment par voie de souscription, d'apport ou d'achat de titres ou droits sociaux, dans toutes entreprises ou sociétés en général ; son siège est situé à CANET-EN-ROUSSILLON (66140), 9 Avenue des Balcons du Front de mer, Résidence L'Oiseau Bleu, appartement 23 et les gérants sont M. Philippe LONGIN et Mme Brigitte MARRANGHI épouse LONGIN demeurant ensemble à CANET-EN-ROUSSILLON (66140), 9 Avenue des Balcons du Front de mer, Résidence L'Oiseau Bleu, appartement 23.

Les parts sociales, librement cessibles entre associés, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

La Gérance.

eleom
avocats
perpignan

SCP DONNADIEU BRIHI REDON
CLARET ARIES
1210 Avenue Eole-Tecnosud2
66028 PERPIGNAN CEDEX

SOFI-A

**SOCIÉTÉ DE PARTICIPATIONS
FINANCIÈRES DE PROFESSIONS
LIBÉRALES DE
PHARMACIENS PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS**

SIÈGE SOCIAL :

**10 DOMINIQUE INGRES,
66000 PERPIGNAN
RCS PERPIGNAN**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PERPIGNAN du 17/02/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- **Forme** : Société de participations financières de profession libérale de pharmaciens par actions simplifiée (SPFPLAS)

- **Dénomination** : SOFI-A

- **Siège** : 10 Dominique Ingres, 66000 PERPIGNAN

- **Durée** : 60 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

- **Capital** : 1 000 euros

- **Objet** : la détention de parts ou actions de sociétés d'exercice libérale ayant pour activité l'exercice de l'activité d'officine de pharmacie ;

- toutes activités accessoires en relation directe avec son objet et destinées exclusivement aux sociétés et aux groupements dont elle détient des participations

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément :

Les cessions des actions de l'associée unique sont libres sous réserve du respect des dispositions de la loi 90-1258 du 31 décembre 1990 et du Code de la Santé publique.

Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, sous réserve du respect des dispositions de la loi 90-1258 du 31 décembre 1990 et du Code de la Santé publique.

Président :

Sophia CHERIF - ZAHAR, demeurant 13 Dominique Ingres 66000 PERPIGNAN,

La société sera immatriculée au RCS de PERPIGNAN

Pour avis, Le Président.



ANNONCES LÉGALES



PUBLIEZ VOTRE ANNONCE

04 68 34 59 34

s e i d o
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PERPIGNAN du 15.03.2023 la Société «SOL Y MAR», S.A.R.L. au capital de 7 622,45 €, dont le siège social est à SAINTE-MARIE (66470), 29 Avenue de la Méditerranée, immatriculée au R.C.S. de PERPIGNAN N°387 475 908, a donné en location gérance saisonnière à la Société «BENVINGUT 66470», S.A.S au capital de 500 €, dont le siège social est à SAINTE-MARIE-LA-MER (66470), 29 Avenue de la Méditerranée, immatriculée au R.C.S. de PERPIGNAN N°948 284 450, le fonds de commerce de restaurant, bar licence IV, dancing, vente de plats cuisinés et boissons à emporter, exploité à SAINTE-MARIE (66470), 29 Avenue de la Méditerranée, pour une période ferme de 7 mois et 15 jours, courant du 15 mars 2023 au 31 octobre 2023 minuit.

En conséquence, la Société «BENVINGUT 66470» exploitera ledit fonds de commerce, sous sa responsabilité, dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 144-1 et suivants du Code de commerce.

Pour avis, le locataire-gérant.



**La caution
des professionnels**

**BANQUE POPULAIRE
DU SUD**



MAAF

PRO

AG2R LA MONDIALE

ViaSanté

MUTUELLE



Groupama
MÉDITERRANÉE
la vraie vie s'assure ici



Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

- Coiffure:

- Les Ombrés niveau 2 : **Nous contacter (nouvelles dates à venir)**
- Développer son chiffre d'affaires : **27 au 28 Mars 2023**
- Coupe «Ronnie» collection «GAMBLE» 1 coupe, 2 coiffages : **05 Juin 2023**
- Attaches rapides et tresses évolutives «perfectionnement»: **11 et 12 Juin 2023**
- Coupe et couleur expert «automne-hiver»: **26 Juin 2023**

- Esthétique:

- Développer son chiffre d'affaires : **27 et 28 Mars 2023**

- Taxis:

- Formation continue : **06 et 07 Juin 2023**
- Capacité Professionnelle Conducteur Taxi «initiale» : **03 au 26 Mai 2023**
- PSC1 (premiers secours civique niveau1) : **25 Avril 2023**

- Automobiles / Carrossiers:

- Recyclage Habilitation véhicules électriques : **Nous contacter**
- Habilitation véhicules électriques «initiale 2 jours» : **date à venir (1^{er} trimestre 2023)**

- Bâtiment :

- Réglementation GAZ : **Nous contacter (nouvelles dates à venir)**
- QUALIPAC : **Nous contacter (nouvelles dates à venir)**
- FEEBAT REMOVE : **Nous contacter (nouvelles dates à venir)**
- QUALIPV ELEC : **Nous contacter (nouvelles dates à venir)**
- QUALIBOIS AIR : **Nous contacter (nouvelles dates à venir)**
- Utilisation des EPI travail en hauteur : **Nous contacter (nouvelles dates à venir)**
- Maintien des connaissances Normes NFC 15-100 : **24 Mars 2023**
- HANDIBAT : **28 et 29 Mars 2023**
- Borne IRVE niveau1 : **14 Avril 2023**
- Habilitation élec B1V-BR-BC exécutants : **19 au 21 Avril 2023**
- **Nouveautés : Gestes et postures : 20 Avril 2023**
- QUALIBOIS EAU : **15 au 17 Mai 2023**
- Manipulation fluides frigorigènes : **Nous contacter (nouvelles dates à venir)**
- Habilitation élec B2V-BR-BC : **14 au 16 juin 2023**
- Recyclage Habilitation élec B1-B2-BR-BC-B1V exécutants : **Nous contacter (nouvelles dates à venir)**
- Dépannage CLIM : **Nous contacter (nouvelles dates à venir)**

- Toutes professions :

- SST (sauveteur secouriste au travail) :
- Initiale (2 jours) : **17 et 18 Avril 2023**
- Recyclage (1 jour) : **09 Juin 2023**

Nouveauté : Gestes et postures

Objectifs pédagogiques :

- Appréhender les risques dorsolombaires et leur prévention
- Appliquer les techniques de gestes et postures de travail adaptées

TAXI

➔ Recherche emploi taxi. Remplacement pour le mois de Juillet, secteur St Estève. Tél : 06 74 32 84 39.

EMPLOI

➔ JH 17 ans, sérieux et motivé, actuellement en CAP 1^{ère} année en Bijouterie Joaillerie à Graulhet prêt de Toulouse, recherche maître d'apprentissage sur les Pyrénées-Orientales. 07 82 55 26 29

VENTE

➔ Vends cause RETRAITE fonds commerce 300 m2 CORDONNIER/CHAUSSEUR sur Carcassonne.

Tél 04 68 71 36 30. Port 06 46 18 67 50
PRIX 55 000 euros (stock et machines compris). Bonne clientèle depuis 1984

➔ Vds local de 140m² de surface à Perpignan proche du Pont Joffre, 40m² de surface comprenant un local traversant 2 vitrines. Une donne sur l'avenue Joffre, l'autre sur l'avenue des eaux vives.

Il est composé d'une partie bureaux 80m² environ, coin cuisine, wc, grande vitrine avec entrée handicapé d'un côté et 3 marches de l'autre, avec rideaux. Plus un garage stockage de 40m² séparé par un petit couloir, avec fenêtre et un wc + une cave de 20m². Possibilité de créer un mezzanine, plafond 4.50ml environ. Parking municipal à 1€ la demie journée en face dans la rue. Arrêts de bus en face. Copropriété avec faibles charges 700€/an et TAXE FONCIERE 990€... Ideal artisan, profession libérale, association, commerce sauf restauration. Direct propriétaire. Anciennement occupé par artisan pendant 10 ans.

Prix : 94000€

Contact : 04 68 29 45 71.

➔ Vds fonds de commerce, Coiffure Homme - Barbier Causse départ à la retraite, tenue 40 ans. 21 m2, deux postes de travail, ouvert à l'année. Situé sur une avenue passagère avec parking à 300 m de la plage dans la première station balnéaire du Roussillon.

Prix du fonds : 48 000€

Loyer mensuel : 700€ hors charges

Tel : 06 86 94 54 96.

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0221G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépôt légal : 1^{er} trimestre 2023

Tirage : 2000 exemplaires